

RNCP36648



ÉCOLE SÉCURITÉ

L'ÉCOLE DE RÉFÉRENCE EN SÛRETÉ SÉCURITÉ

Agent de prévention
et de sécurité
(TFP APS)



PRÉ REQUIS

- Avoir une connaissance de la langue Française nécessaire pour l'exercice d'une activité privée de sécurité (test B1 ou diplôme BEP CAP minimum)
- Avoir un casier judiciaire vierge pour l'obtention de l'autorisation préalable
- Être titulaire de l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Arrêté du 27 juin 2017 Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure (CSI).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles
- Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée.

DURÉE DE LA FORMATION

175 heures + 7 heures d'examen (environ 26 jours)

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes qui envisagent de travailler dans une entreprise de gardiennage ou un service interne de sécurité

ACCESSIBILITÉ PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre indication médicale.

Contactez M. Frédéric DESTAILLATS :
fdestaillats@ecolesecurite.com ou au
04.67.99.48.12

STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 5

Maximum : 12

LIEU

Inter ou intra entreprise

RÉSULTATS

Taux de réussite : 100%

Nombre de candidats :

- Mauguio : 5
- Montreuil : 19

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Formulaire de contact à remplir sur le site, dans la page "Contact".

Réponse donnée dans les 72 heures ouvrées suivant la demande.

AF006-00-v01-2023-03

MAJ : 2024-04-22

PROGRAMME

- UV 1 : MODULE SECOURISME (14h00)
- UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (16h00+5h00)
- UV 3 : MODULE GESTION DE CONFLIT (5h00+9h00)
- UV 4 : MODULE STRATEGIQUE (6h00+2h00)
- UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7h00)
- UV 6 : MODULE MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER (07h00)
- UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13h00)
- UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL (45h00)
- UV 9 : MODULE PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES (7h00)
- UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE (7h00)
- UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES (11h00)
- UV 12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7h00)
- UV 13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7h00)
- UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7h00)
- UV15 : EXAMEN

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Didactique en salle avec vidéo projection.
Exercice pratique de ronde, de contrôle d'accès, de gestion d'un poste de sécurité équipé (vidéosurveillance, SSI, pointeau ronde, etc.)

MÉTIER VISÉ

Agent de prévention et de sécurité.

FINANCEMENTS POSSIBLES



MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen est composé de trois types de validations comprenant 15 UV au total (sauf dérogation) :

- Épreuve module Sauveteur Secouriste du Travail (UV1) : évaluation SST par cas concrets et grille INRS.
- Épreuve théorique : modules incendie, cadre légal et déontologique, surveillance générale (UV2 à 14 sauf UV13) : évaluation sous forme de QCU.
- Epreuve pratique individualisée sur deux contextes professionnels tirés au sort (UV13 et 15) : Déclaration apte ou inapte en fonction de la grille d'évaluation par un jury composé de représentants de la profession.

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

- La validation de l'examen théorique nécessite d'obtenir une note supérieure à 12 pour chaque UV.
- Si un candidat obtient une note entre 8 et 12, il doit repasser le module. Une note inférieure à 8 est éliminatoire.
- En cas de non validation d'une UV (QCM ou ronde pratique), la délivrance d'un PV individuel récapitulatif des acquis permet de se représenter à l'examen dans un délai maximum de cinq ans.
- Il sera remis au candidat une attestation de réalisation.
- Le Titre à Finalité Professionnelle APS est établi par l'ADEF et remis au candidat.

SUITE DE PARCOURS

Une demande de carte professionnelle, valable 5 ans, devra être déposée auprès de la délégation régionale du CNAPS. Son renouvellement passe par une formation MAC APS (Mise à jour des connaissances).

L'obtention du TFP APS permet de se présenter aux formations suivantes :

- opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance
- agent cynophile CQP ASC
- aéroportuaire CQP ASA
- convoyeur de fonds etc.
- Bac Pro Métiers de la Sécurité
- BP Agent technique de prévention et de sécurité
- BTS MOS Management Opérationnel de la Sécurité

AF006-00-v01-2023-03

MAJ : 2024-04-22

